IV 1082

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

~~[illegible] Cotte Lxb.~~

je certifie que Mr. janet a esté employé
sous ma direction, pour les extraits, copies, et
registres de l'academie Royale de chirurgie
pendant les six premiers mois de la presente année.
à paris. ce 1er. de juillet. 1757.

Morand
secretaire perpetuel

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C ___ M

Pour acquit de la ditte somme de
Cent livres pour le contenu cy dessus
Jeannet

ARC 11
d. 43 n°8

xxxix. Cotta Lb.